AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 58.39.02

ABONNEMENT ANNUEL 60 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 167 (11/80) 28 AVRIL 1980

TOUTES CULTURES

PROTECTION des ABEILLES

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil utilisé :

- Sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes les cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.
- Sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.
- Sur les cultures de céréales pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les produits phytosanitaires considérés comme non dangereux pour les abeilles pourront être utilisés pendant la floraison, mais il est recommandé de les employer en dehors des périodes de butinage intense pour éviter tout risque d'accident.

Dans le tableau ci-joint figure une liste de matières actives qui servent de base à au moins une spécialité portant la mention "non dangereux pour les abeilles". Ces matières actives sont classées en fonction de leurs autorisations de vente vis-à-vis des différents ravageurs, sans pour autant que ces ravageurs soient forcément justiciables d'une intervention insecticide pendant la floraison.

VIGNES

EXCORIOSE

Le temps très frais a entraîné un développement très lent et très irrégulier de la végétation. En général, le stade du 1er traitement (CD) est cependant atteint dans de nombreuses situations. Se reporter à notre bulletin précédent pour le choix des produits.

VERS GRIS

Les attaques sont fréquentes sur vignes desherbées. Utiliser des appâts empoisonnés à base de son à raison de 30 à 100 Kg/ha selon les spécialités et la gravité des attaques. On peut également envisager des pulvérisations de chlorpyriphos méthyl à 55 g/hl (Reldan 2E à 0,2 l/hl).

P. 398

.../...

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur Gérant : P. JOURNET

GRANDES CULTURES

MALADIES DU FEUILLAGE DES CEREALES

Le temps sec et frais qui sévit depuis 4 semaines a bloqué l'évolution des maladies du feuillage (rhynchosporiose, septoriose, rouilles); seul l'oïdium serait susceptible de se développer si le temps sec persistait, à condition toutefois que les températures se relèvent. Aucun traitement n'est à envisager dans l'immédiat.

NOCTUELLES SUR SEMIS DE TOURNESOL ET MAIS

La présence de ces "vers gris" est très fréquente dans l'ensemble de la région. La lutte est extrêmement difficile, puisque l'épandage d'appâts granulés à base de son est très coûteuse, et la végétation est trop peu développée au moment des dégâts pour que les pulvérisations foliaires soient efficaces. En cas de très fortes infestations, et avant la levée , on pourra essayer de toucher directement les larves lorsqu'elles sont en surface en traitant la nuit avec un produit à forte action de contact.

CHARANCONS DES SILIQUES DU COLZA

Depuis le 20 Avril, le temps froid n'a pas permis aux charançons des siliques de voler et les captures ont été faibles.Rester vigilant en cas de réchauffement (voir les bulletins 164 et 165 pour le choix des produits et les seuils de traitement).

PUCERONS CENDRES SUR COLZA

Quelques colonies nous ont été signalées. Toutefois aucune intervention n'est à envisager : le seuil de 2 colonies par m2 n'est pratiquement jamais atteint dans notre région.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DES POMMIERS et POIRIERS

Le temps sec qui dure depuis le début du mois d'Avril rend les risques de contaminations très importants à la prochaine période pluvieuse. Le traitement préconisé dans notre précédent bulletin n'assure plus une protection suffisante de la végétation. Le renouveler impérativement.

OIDIUM DU POMMIER

Sur les variétés sensibles profiter du traitement tavelure pour intervenir contre l'oïdium. Pour le choix du produit se reporter au bulletin n°165 ou utiliser l'une des associations suivantes :
captane + ditalinphos (Loncap), nitrosal isopropyl + soufre mouillable (Kumulan), tolylfluanide + triadimefon (Bayleton ME).

GNOMONIA DU CERISIER

Cette maladie est présente dur de nombreux cerisiers dans notre région. Elle se signale par des feuilles desséchées et enroulées qui restent fixées à l'arbre pendant tout l'hiver et sur lesquelles se conserve le champignon (petits points noirs visibles par transparence sur les feuilles). Faire un traitement après la chute des pétales avec des produits à base de : manèbe, mancozèbe, (160 g de m.a/hl), zinèbe, propinèbe (200 g de m.a/hl).

P/ Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes"

L'Ingénieur en Chef d'Agriculture, Adjoint :

J.Y. PEYRELONGUE

Imprimé à la Station le 28 Avril 1980 - Précédente Note : Bulletin N° 166 du 15 Avril 1980.-

N° de papier de presse : 535 AD.-

PRODUITS NON DANGEREUX POUR LES ABEILLES : MATIERES ACTIVES DE BASE

Utilisation possible sur / matières actives	Arbres fruitiers	Vigne	Colza et céréales	Pommes de terre et cultures légumières
amitraze	3,4			
binapacryl	4			14
bromophos	1	8	10,11	13
bromopropylate	4	7		14
chinomethionate	4			14
cyhexatin	4	7		14
dialiphos	1,4,5	7,8	9	
dicofol	4	7		14
diethion	1,4,5	7		13,14
diflubenzuron	5			
endosulfan	1		9,11	12,13
fenbutatin oxyde	4	7		
phosalone	1,5,6	8	9,11	12,13
pyrimicarbe	1,2		11	13
pyrethrines naturelles				13
rotenone				12,13
tetradifon	4	7		14
tetrasul	4	7		14
toxaphène			9	12
pcc			9	12
ravageurs concernés	1-pucerons 2-puceron lanigère 3-psylles 4-acariens 5-carpocapse 6-tordeuse orientale	7-acariens 8-tordeuses	9-charançon des siliques 10-puceron cendré du chou 11-pucerons des céréales	12-doryphore 13-pucerons 14-acariens des cultures légumières

REMARQUE : les homologations indiquées dans le tableau concernent des produits simples (qui contiennent une seule matière active). Il existe également des produits composés qui ont reçu le label "Non dangereux pour les abeilles" et qui en général ne contiennent que des matières actives de ce tableau; le SERK (thiometon + endosulfan) et le CRONETON MR (demeton + ethiofencarbe)sont des exceptions.

P399